

**PROJET " INITIATIVE POUR LA  
TRANSPARENCE DE L'ACTION CLIMATIQUE  
(ICAT) " EN COTE D'IVOIRE**

**LVRABLE L&O**

**RAPPORT SUR LA STRUCTURE DE  
GOUVERNANCE DU MNV DU FINANCEMENT  
CLIMATIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE Y COMPRIS  
L'ARCHITECTURE DE L'INFORMATION  
FINANCIÈRE CLIMATIQUE  
&  
RAPPORT SUR LES PROCÉDURES ET  
PROTOCOLES DU MNV FINANCE CLIMAT (Y  
COMPRIS LES INVESTISSEMENTS PUBLICS)  
DE LA CÔTE D'IVOIRE**

## Initiative for Climate Action Transparency - ICAT

Rapport sur les définitions et les sources de données pour le suivi du financement climatique et élaboration d'une méthodologie de marquage des dépenses d'investissement liées au climat et les cadres de reporting des risques climatiques

15 mai 2025

### **AVERTISSEMENT**

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise, sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit (électronique, photocopie, enregistrement ou autre), à des fins commerciales sans l'autorisation préalable de la **CÔTE D'IVOIRE**.

Toutefois, le contenu de cette publication peut être utilisé, partagé, copié, reproduit, imprimé et/ou stocké, à condition de mentionner clairement la **CÔTE D'IVOIRE** et **ICAT** comme sources. En aucun cas, le contenu ne peut être altéré ou modifié sans l'autorisation expresse de la **CÔTE D'IVOIRE**.

### **PRÉPARÉ SOUS LA DIRECTION DE**

**L'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT)**, soutenue par l'Autriche, le Canada, l'Allemagne, l'Italie et la **Children's Investment Fund Foundation**.

Supported by:



 Federal Ministry  
Republic of Austria  
Climate Action, Environment,  
Energy, Mobility,  
Innovation and Technology



Environment and  
Climate Change Canada

Environnement et  
Changement climatique Canada



The ICAT project is hosted by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)  
TABLE DES MATIERES

## Table des matières

### **SIGLES ET ABBREVIATIONS**

3

### **PARTIE 1- GENERALITES**

4

I. CONTEXTE	4
II. OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION DU MANUEL DE PROCEDURES DU MNV DE LA FINANCE CLIMATIQUE EN COTE D'IVOIRE	4
PARTIE 2 – ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE DU SYSTEME MNV FINANCE CLIMATIQUE	5
PARTIE 3- CONTENU DU MANUEL DE PROCEDURE	13
3.1. La collecte et notification des données	13
3.1.1. La collecte des données	13
3.1.2. Les catégories et types de données	13
3.1.3. Les fournisseurs de données	15
3.1.4. Les Modalités de collecte et de communication des données	15
3.1.5 L'organe chargé de la collecte des données et informations	16
3.2. La vérification par le GTV	18
3.2.1. L'organe chargé de la vérification des données	18
3.3. La méthodologie de traitement, de validation et de contrôle de la qualité des données	19
3.3.1. Traitement des données	19
3.3.2. Étapes de validation des données	19
3.3.3. Le Contrôle de la qualité des données	19
3.3.4. La transmission au Secrétariat Exécutif	21
3.4. L'archivage des données	21
3.4.1. L'organe chargé de l'archivage	21
3.4.2. Les missions du Secrétariat Exécutif	21
3.4.3. Fonctionnement du Secrétariat Exécutif	22
3.4.4. La procédure d'archivage	22

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

**ANDE** : Agence Nationale de l'environnement

**CCNUCC** : Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique

**CDN** : Contributions Déterminées au niveau National

**CEPICI** : Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire

**CGECI** : Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire

**CIAPOL** : Centre Ivoirien Antipollution

**CMA** : Conférence des Parties

**CNLCC** : Commission Nationale de lutte contre les Changements climatiques

**CNP-PPP** : Comité National de Pilotage-Partenariat Public-Privé

**COP** : Conference of Parties

**DLCCTE** : Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Écologique

**FVC** : Fonds Vert pour le Climat

**FEM** : Fonds pour l'Environnement Mondial

**GES** : Gaz à effet de Serre

**GTN** : Groupe de Travail Notification

**GTV** : Groupe de Travail Vérification

**MINEDDTE** : Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique

**MNV** : Mesure, Notification, Vérification

**MoU** : Mémorandum d'entente

**OIPR** : Office Ivoirien des Parcs et Réserves

**ONG** : Organisation Non Gouvernemental

**PIUP** : Procédés Industriels et Utilisation des Produits

**PNA** : Plan National d'Adaptation

**PNCC** : Programme National Changements Climatiques

**PND** : Programme National de développement

**SN-MNV** : Système National de Mesure, Notification et vérification

## PARTIE 1- GENERALITES

### I. CONTEXTE

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a introduit le système de Mesure, Notification et Vérification (MNV) lors

de la Conférence des Parties (COP 13) à Bali. Le concept de système MNV a évolué depuis le Plan d'Actions de Bali jusqu'à l'Accord de Paris sur le Climat en 2015, en introduisant de nouvelles exigences.

Dans le cadre de l'Accord de Paris, il a été convenu que tous les pays fourniront des données sur les inventaires nationaux des émissions de gaz à effet de serre (GES) et suivront les progrès réalisés par rapport à leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN) conformément aux Modalités Procédures et établis par la Décision 18/CMA.1 à partir de 2024. Les systèmes MNV sont donc un élément important pour suivre et améliorer efficacement la mise en œuvre des objectifs et des politiques d'atténuation définis dans le cadre des CDN des pays ainsi que celles d'adaptation et le support nécessaire et reçu dans des rapports biennaux de transparence.

La mesure, le rapportage et la vérification sont importants pour assurer la transparence, la bonne gouvernance, la responsabilité et la crédibilité des résultats, et pour renforcer la confiance dans l'utilisation efficace des ressources financiers.

Aussi, la mise en œuvre des CDN nécessite des investissements importants qui surpassent la capacité d'un seul acteur. Elle requiert donc une interaction entre l'État Ivoirien, le secteur privé, et les institutions financières internationales y compris les nouveaux mécanismes financiers climatiques tels que le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et les instruments financiers des banques multilatérales de développement.

Un système MNV spécifique au soutien reçu et nécessaire s'impose donc comme une nécessité afin de suivre le progrès de la mise en œuvre et du financement des CDN. Ce système de MNV de soutien reçu et nécessaire permet de faire le suivi et évaluation des flux de financement climatique pour la mise en œuvre de l'action climatique, y compris le financement public international, les budgets nationaux et le financement climatique privé, afin d'améliorer la transparence globale des flux de financement climatique et d'évaluer si l'échelle/le type de besoins de financement pour la mise en œuvre de l'action climatique sont pris en compte.

## **II. OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION DU MANUEL DE PROCÉDURES DU MNV DE LA FINANCE CLIMATIQUE EN CÔTE D'IVOIRE**

### **❖ OBJECTIF**

Le manuel de procédures a pour objectif général de définir les modalités de mise en place du système de collecte, de notification et de vérification du financement climatique en Côte d'Ivoire, en vue de le rendre opérationnel.

Il consiste en la description des modalités de collecte, de notification et de vérification des données collectées en établissant qui fait quoi, quand et comment.

Il précise notamment la méthodologie de collecte et de vérification des informations et des données, la fréquence, la liste des fournisseurs de données, les caractéristiques des données à collecter, le traitement des données ainsi que leur vérification et rapportage.

#### ❖ **CHAMP D'APPLICATION DU MANUEL**

Ce manuel s'applique à l'ensemble des institutions impliquées dans le financement climatique, y compris les ministères de coordination que sont le Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement et le Ministère des Finances et du Budget), ainsi que les ministère sectoriels, les institutions financières, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Il couvre également les projets et programmes des investissements publics contribuant à l'atténuation ou à l'adaptation aux changements climatiques.

## **PARTIE 2 – ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE DU SYSTEME MNV FINANCE CLIMATIQUE**

Le SN-MNV de la finance climatique comporte dans son Organigramme trois (03) organes qui sont les suivants :

- Le Comité de Pilotage
- Le Comité technique
- Le secrétariat Exécutif

## **LES ACTEURS DU SYSTÈME MNV DE LA FINANCE CLIMATIQUE**

### *LES ORGANES DU SYSTÈME MNV DE LA FINANCE CLIMATIQUE*

<b>MISSIONS</b>	<b>COMPOSITION</b>	<b>LES ACTIONS D'OPÉRATIONNALISATION</b>
<b>COMITÉ DE PILOTAGE</b>		
<b>Présidence :</b> Représentant du Ministre chargé de l'Environnement. <b>Secrétariat :</b> Représentant du ministre de l'Économie, du Plan et du Développement		
<b>Coordination générale et de décision du SN-MNV finance climatique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir les orientations générales des actions à mener après consultation des autres organes</li> <li>• assurer la coordination de l'ensemble des activités du SN-MNV finance climatique</li> <li>• valider le manuel de procédures</li> <li>• valider toute décision concernant la gestion, l'utilisation ou l'administration des données du système mis en place ainsi que les rapports d'activités des groupes de travail</li> </ul>	<b>Les représentants des administrations et institutions suivantes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement</li> <li>• Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Écologique</li> <li>• Ministère des Finances et du Budget</li> <li>• Parlement</li> <li>• Conseil Économique, Social, Environnemental et culturel</li> </ul>	<p>Le Comité de Pilotage se réunit en session ordinaire chaque semestre et en session extraordinaire autant de fois que de besoin, sur convocation du Président ou à la demande du quart de ses membres.</p> <p>Au cours des sessions, il exécute les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'adoption des documents de procédure, stratégie, décision ou projet de MoU soumis à la signature du Président et transmis par le Secrétariat Exécutif.</li> <li>- Faciliter la mise à disposition des données en cas de blocage à travers un leadership affirmé du Comité représenté par son président.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• mobiliser les ressources ordinaires et extraordinaires pour assister les Ministères et autres agences dans le cadre de l'opérationnalisation le du SN-MNV finance climatique</li> <li>• veiller à la formalisation des engagements, la disponibilité des parties prenantes, et les arrangements nécessaires à un SN-MNV finance climatique opérationnel</li> <li>• valider les méthodes de mesures, les niveaux de précision, les méthodologies de traitement des données, de stockage et de publication des résultats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commission Nationale de lutte contre les Changements climatiques (CNLCC)</li> <li>• La Plateforme National sur la finance durable du Secteur Privé</li> <li>• des Organisations de la Société Civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la mise en place des Points Focaux à travers un plaidoyer auprès des structures identifiées pour une désignation officielle par ladite structure.</li> <li>- Assurer la mise à disposition des ressources pour prendre en charge les réunions et activités des organes du système et du site Web (paiement des jetons de présence) à travers le vote du budget prévisionnel.</li> </ul>
--	---	--

## LE COMITE TECHNIQUE

Présidence : Représentant du Groupe de Travail chargé de la stratégie de financement, du suivi évaluation et de la transparence de la CNLCC

Secrétariat : Représentant Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Écologique (DLCCTE)

**Deux groupes de travail :**

- Groupe de Travail Notification (GTN)
- Groupe de Travail Vérification (GTV)

<p>C'est l'organe opérationnel du système :</p> <p>Il est chargé de la collecte, du traitement et de la vérification des données.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- deux représentants de la Direction de la Programmation des Investissements Publics ;</li> <li>- deux représentants de la (DLCCTE)</li> <li>- deux représentants du PNCC ;</li> <li>- deux représentants du Groupe de Travail chargé de la stratégie de financement, du suivi évaluation et de la transparence de la CNLCC ;</li> <li>- deux représentants des chefs de file des secteurs ;</li> <li>- Les représentants des ministères sectoriels clés ;</li> <li>- Les points focaux du FEM, du FVC, du Fonds d'Adaptation, du NDC partnership et de la CCNUCC</li> <li>- Deux représentants du Comité en charge de l'élaboration des Contributions Déterminées au niveau National</li> <li>- Deux représentants du secteur privé (CEPICI, CGECI...) ;</li> <li>- Deux représentants des organisations de la Société Civile.</li> <li>- CN-PP</li> <li>- Direction de la planification du MINEDDTE</li> </ul>	<p>Les réunions du Comité technique se tiennent une fois par semestre et en session extraordinaire autant de fois que de besoin, sur convocation du Président ou à la demande du quart de ses membres. Le Comité exécute les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la liaison entre les fournisseurs de données et le groupe de travail notification ;</li> <li>- Transmettre aux fournisseurs de données les requêtes ;</li> <li>- Assurer la liaison entre les groupes de travail et le secrétariat exécutif</li> <li>- Coordonner les activités des groupes de travail</li> </ul>
---	---	---

### **GROUPE DE TRAVAIL NOTIFICATION**

**Présidence :** Représentant de la Direction de la Programmation des Investissements Publics

- Assurer et coordonner les activités de collecte des données d'analyse et d'estimation des indicateurs et de modélisation dans chaque secteur ;
- Organise le processus de collecte des données
- Assure la collecte des données
- Procède au contrôle préliminaire des données
- Assure la compilation des données
- Veille à la transmission des données
- veiller à la mise en place d'un cadre de transparence du système de partage de données ;

Le GTN est constitué d'une partie des membres du Comité Technique qui sont les suivants :

- la Direction de la Programmation des Investissements Publics ;
- la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Écologique ;
- le Programme National Changements Climatiques ;
- le Groupe de Travail chargé de la stratégie de financement, du suivi évaluation et de la transparence de la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques ;
- des chefs de file des secteurs clés (Agriculture, Élevage, Aquaculture, Ressources en eau, Zones côtières, Santé, Energie & Transports, Déchets et Assainissement, PIUP, Foresterie & Utilisation des terres, Infrastructures et Bâtiments) ;
- Les points focaux du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) du Fonds Vert Climat (FVC), du Fonds d'Adaptation, du NDC Partnership et de la CCNUCC
- CGECI...);
- Deux représentants des organisations de la Société Civile.
- CN-PP
- Direction de la planification du MINEDDTE

- préparer les orientations techniques nécessaires, en cas de consultation des parties prenantes du SN-MNV finance climatique ;
- participer à la planification des activités à exécuter durant le processus d'opérationnalisation du SN-MNV finance climatique ;
- assurer la compilation et la validation préliminaire des données ;
- définir en lien avec le Secrétariat Exécutif la fréquence de collecte et de notification des informations par le système MNV mis en place ;
- définir les données à collecter et le processus de collecte et de contrôle qualité des données ;
- Transmettre les données collectées au GT vérification

### **GROUPE DE TRAVAIL VERIFICATION (GTV)**

**Présidence :** Représentant du Comité en charge de l'élaboration des Contributions Déterminées au niveau National

<p>Le Groupe de travail Vérification est chargé d'assurer la vérification des données collectées en vue d'en assurer l'intégrité. A cet effet il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organise le processus de vérification des données</li> <li>- Procède au traitement des données (analyse, validation et contrôle qualité)</li> <li>- Valider les données</li> <li>- Assurer la compilation et la validation des données transmettre les données au Secrétariat</li> </ul>	<p>Le GTV est constitué de l'autre partie des membres du Comité Technique qui sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la Direction de la Programmation des Investissements Publics ;</li> <li>• la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques ;</li> <li>• le Programme National Changements Climatiques ;</li> <li>• le Groupe de Travail chargé de la stratégie de financement, du suivi évaluation et de la transparence de la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatique ;</li> <li>• des chefs de file des secteurs clés (Agriculture, Élevage, Aquaculture, Ressources en eau, Zones côtières, Santé, Energie &amp; Transports, Déchets et Assainissement, Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP), Foresterie &amp; Utilisation des terres, Infrastructures et Bâtiments) ;</li> <li>• Les points focaux du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), du Fonds Vert Climat (FVC), Fonds d'Adaptation, du NDC Partnership, et de la CCNUCC ;</li> <li>• Cellule des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) ;</li> <li>• Secteur privé (CEPICI, CGECI...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• définir sous la supervision du secrétariat Exécutif, l'étendue et la portée des analyses à effectuer par les structures sectorielles ;</li> <li>• participer à la synthèse et à la compilation des documents sectoriels produits par les fournisseurs de données ;</li> <li>• définir en lien avec le GT Notification, les méthodes de mesures, les niveaux de précision, les méthodologies de traitement des données, de stockage et de publication des résultats ;</li> <li>• procéder à l'analyse des données financières et environnementales ;</li> <li>• transmettre les données consolidées au Secrétariat Exécutif;</li> <li>•</li> </ul>
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité National de Pilotage-Partenariat Public-Privé (CNP-PPP)</li> <li>• Direction de la planification du MINEDDTE</li> </ul>	
CX	<b>SECRETARIAT EXECUTIF</b>	
<p>Organe administratif du SN-MNV de la Finance climatique et de contrôle des activités du Comité technique.</p> <p>A cet effet, il est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'assurer l'organisation et la gestion administrative des réunions des organes du système ;</li> <li>- d'assurer la compilation et la synthèse des rapports transmis par le Comité technique en vue de la validation par le conseil de surveillance et d'orientation ;</li> <li>- d'assurer la coordination des activités de contrôle du Comité Technique;</li> <li>- d'assurer la compilation de toutes les données définies, collectées et transmises et validées par le conseil de surveillance et d'orientation ;</li> <li>- d'assurer la protection, la préservation, le stockage, et l'archivage des données dans la plateforme instituée à cet effet ;</li> <li>- d'assurer la gestion de la documentation et la cohérence des rapports émis ;</li> <li>- de suivre en collaboration avec le Comité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un représentant de la Direction Générale des Financements publics ;</li> <li>- un représentant de la Direction du Contrôle, Suivi et Évaluation du Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement ;</li> <li>- un représentant de la Direction Générale du Plan ;</li> <li>- deux représentants de la Direction de la Lutte contre les changements climatiques et de la Transition Écologique ;</li> <li>- deux représentants du Programme National Changement Climatique notamment le gestionnaire du site Web.</li> </ul>	<p>Assurer la réception des données transmises par les groupes de travail</p> <p>L'archivage des données après la validation du Comité de Pilotage</p> <p>Assurer la gestion quotidienne du système.</p> <p>Préparer les réunions du Comité de Pilotage</p> <p>Élaborer les projets de document technique ou juridique à valider par le Comité de Pilotage</p>

<p>technique, la mise en œuvre des décisions du conseil de surveillance et d'orientation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication et de plaidoyer du système ;</li> <li>- d'élaborer les projets de plans d'actions, de budgets et de rapports d'activités du système national MNV de la finance climatique mis en place ;</li> <li>- de superviser l'ensemble des activités du système MNV finance climatique ;</li> <li>- de définir les différentes activités et assurer la gestion, la planification de l'ensemble des activités du système ;</li> <li>- de définir les indicateurs à mesurer en lien avec le Comité technique et encadrer le processus de vérification et d'amélioration du système MNV mis en place ;</li> <li>- veiller à l'application des modalités de notification en assurant la coordination au sein des différents secteurs</li> </ul>		
---	--	--

#### *L'AUTRE ACTEUR DU SYSTÈME MNV DE LA FINANCE CLIMATIQUE : LES FOURNISSEURS DE DONNEES*

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à la collecte des données relatives à la finance climatique dont ils disposent dans leur structure respective ;</li> </ul>	<p>Les fournisseurs potentiels de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ministères sectoriels :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Collecte de données</b></li> </ul>
---	---	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner et superviser la mise à disposition desdites données ;</li> <li>- Fournir les données chaque fois que de besoin, suivant la fréquence définie dans le manuel de procédures</li> <li>- Assurer la liaison entre leur structure respective et les autres organes du système MNV de la finance climatique à qui doivent être transmis les données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère en charge de l'environnement (Bureau Marché Carbone, Centre Ivoirien Antipollution, l'Agence Nationale de l'Environnement, Office Ivoirien des Parc et Réserves)</li> <li>• Le Ministère en charge des ressources animales et halieutiques (Directions Centrales, Directions Régionales, Directions Départementales, Postes d'Élevage et de Ressources Halieutiques, Postes d'entrée.....)</li> <li>• Le Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement (la Direction du Contrôle, Suivi et Évaluation, Direction Générale du Plan)</li> <li>• Ministère des Finances et du Budget (Direction Générale des Financements Publics)</li> <li>• Les agences nationales d'exécution</li> <li>• Les partenaires techniques et financiers</li> <li>• Les collectivités territoriales</li> <li>• Les organisations de la société civile (Fédération des Réseaux et Associations de l'Energie, de l'Environnement et du Développement Durable) ;</li> <li>• Le secteur privé (CGECI, CEPICI....)</li> <li>• Les points focaux du Fonds pour l'Environnement Mondial, du Fonds Vert Climat, du Fonds d'Adaptation ....</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte des données de manière systématique ou à la demande de l'organe de collecte</li> <li>- Transmettent les données sur la base d'un MoU           <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Transmission des données</b></li> </ul> </li> <li>- Les données peuvent faire l'objet de traitement préalable avant transmission</li> </ul> <p>Les données peuvent être transmises en l'état au Comité technique composé des Groupes de travail.</p>
---	--	---

## PARTIE 3- CONTENU DU MANUEL DE PROCEDURE

Le présent manuel de procédure comporte trois (03) grandes parties :

- La collecte et la notification des données
- La vérification des données
- L'archivage des données

### 3.1. La collecte et notification des données

#### 3.1.1. La collecte des données

Dans le cadre de l'opérationnalisation du système de collecte, de notification et de vérification (MNV) des financements climatiques, l'identification et la collecte des informations pertinentes sur les projets et les flux financiers constituent une étape importante. Dans cette partie les types de données à recueillir doivent être également précisés afin d'assurer une traçabilité des ressources financières allouées à la lutte contre le changement climatique en Côte d'Ivoire.

#### 3.1.2. Les catégories et types de données

Les données à prendre en compte sont en rapport avec les projets climatiques financés ou à financer, les flux financiers enregistrés pendant une période donnée pour faire face aux enjeux climatiques et les données sur l'exécution et l'impact climatique.

##### ❖ Les projets climatiques financés ou à financer

Il s'agit des projets et programmes contribuant directement ou indirectement à la mise en œuvre des objectifs climatiques du pays notamment des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), du Plan National d'Adaptation (PNA), ou d'autres politiques nationales et locales liées au climat.

Pour les projets et programmes contribuant directement ou indirectement à la mise en œuvre des objectifs climatiques, les informations suivantes sont à rechercher :

- Intitulé du projet
- Objectifs spécifiques (atténuation, adaptation, ou co-bénéfices)
- Secteurs concernés (agriculture, énergie, transport, forêt, utilisation des terres, procédés industriels, traitement des déchets solides, traitements des eaux, eau, santé, infrastructures, etc.)
- Zone géographique d'intervention
- Durée de mise en œuvre/Période d'implémentation
- Entité porteuse du projet (ministère, ONG, entreprise, etc.)
- Partenaires d'exécution et partenaires financiers
- Coût prévisionnel de l'opération ou besoin de financement

### ❖ Les flux financiers climatiques

Il s'agit des flux financiers mobilisés ou dépensés pour répondre aux enjeux climatiques. Concernant cette catégorie, les données à prendre en compte sont d'ordre quantitative et qualitative. Il s'agit notamment :

- du montant total du financement
- de la source du financement :
  - Interne : Trésor, secteur privé local
  - Externe : Aide publique au développement, fonds climatiques multilatéraux, coopération bilatérale, investissements étrangers
- de la nature du financement : Don, prêt, subvention, participation en capital, contribution en nature, etc. (rechercher les sources de financement, les types de projets financés, les montants investis, et les impacts des projets..)
- de l'instrument financier utilisé : Subvention directe, garantie, prêt concessionnel, financement mixte, etc. (rechercher des informations détaillées sur les types d'instruments, leurs mécanismes de financement, leurs objectifs, les parties prenantes impliquées, ainsi que leurs résultats et impacts sur le changement climatique.)
- du pourcentage ou le montant alloué spécifiquement aux actions climatiques telle que la part dans le montant total concernée par le changement climatique ;
- du type de contribution climatique : Atténuation, adaptation ou mixte (mixte quand la contribution concerne tant l'atténuation comme l'adaptation) en utilisant la classification selon les marqueurs climat (ex. : marqueur de Rio).

### ❖ Données sur l'exécution et l'impact climatique

La dernière catégorie d'information à collecter, concerne les données sur l'exécution et l'impact climatique qui peuvent permettre d'évaluer l'efficacité des financements climatiques, taux d'exécution financière et physique du projet. Il s'agit de rechercher les informations suivantes :

- Résultats obtenus par rapport aux objectifs climatiques ;
- Indicateurs de performance (par exemple : tonnes de CO<sub>2</sub> évitées, hectares reboisés, populations résilientes, infrastructures climato-résilientes créées).

### Quelques exemples :

- **pour le secteur agriculture** : les hectares de culture agroécologique ou de projet relatif à l'agriculture intelligente ou encore la production annuelle de nouvelles cultures telles que le cajou et l'anacardier pour augmenter la résilience des systèmes agricoles au changement climatique.
- **pour le secteur énergie** : l'impact énergétique, la valeur énergétiques des énergies renouvelables.

- **pour le secteur transport** : la proportion des véhicules électriques, de bus électriques et de stations de recharge, des moyens de transport de masse ou de véhicule de moins de 5 ans dans le parc auto au niveau national.
- **pour le secteur forêt** : la superficie de forêt reboisée au pln national.
- **pour le secteur santé** : les statistiques relatives au recul des maladies à la pollution atmosphérique (liées au réchauffement climatique).

### 3.1.3. Les fournisseurs de données

Les données peuvent provenir des structures qui génèrent elles-mêmes lesdites données. Concernant ces structures, elles doivent désigner des points focaux en leur sein. Ces points focaux ont pour rôle de :

- Veiller à la collecte des données relatives à la finance climatique dont ils disposent dans leur structure respective ;
- Coordonner et superviser la mise à disposition desdites données ;
- Fournir les données chaque fois que de besoin, suivant la fréquence définie dans le manuel de procédures
- Assurer la liaison entre leur structure respective et les autres organes du système MNV de la finance climatique à qui doivent être transmis les données.

Lesdites données peuvent également provenir d'entités qui reçoivent directement des financements.

Au plan national, les administrations ci-dessous sont identifiées comme structures et organismes détenteurs de données :

#### ❖ Administration publique

- **Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement**
  - Direction de la Programmation des Investissements Publics ;
  - Direction de la Planification, des Statistiques et des Programmes (DPSP).
- **Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique**
  - Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) ;
  - Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) ;
  - Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ;
  - Le Programme National de lutte contre les changements climatiques (PNCC) ;
  - Bureau Marché Carbone ;
  - Direction de la lutte contre les changements climatiques et de la Transition Ecologique (DLCCTE) ;

- Commission Nationale pour la Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la dégradation des forêts (CN-REDD+) ;
- Coordination des Programmes et Projets ;
- Commission Nationale de Lutte contre les Changement Climatiques.

- **Ministère en charge des Finances et du Budget**

- Direction des Etudes et de la Programmation ;
- Direction Générale des Financements.

- **Ministère des Ressources Animales et Halieutiques**

- Direction de la Pêche ;
- Direction de l'Aquaculture ;
- Direction des Services Vétérinaires.

- **Ministère en charge de l'Agriculture**

- Direction Générale de la Planification, du Contrôle des Projets et des Statistiques ;
- Programme National d'Investissement Agricole.

- **Ministère des Eaux et Forêts**

- Direction Générale des Ressources en Eau ;
- Direction Générale des Forêts et de la Faune ;
- Directions Régionales des Eaux et Forêts ;
- Office National de l'eau Potable (ONEP) ;
- Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC / BN) ;
- Agence Foncière Rural (AFOR).

- **Ministère en charge de la Santé**

- La Direction de l'hygiène publique et de la santé environnement ;
- Institut National d'Hygiène Publique (INHP).

- **Ministère en charge de l'Energie**

- Direction des Techniques extérieures industrielles, de l'exploitation artisanale et de la Protection de l'environnement ;
- Direction des Etudes Economiques, Suivi de contrats et Investissements.

- **Ministère en charge de l'Industrie**

- Sous-Direction de la programmation, de la Planification et du suivi-évaluation des projets.

- **Ministère des transports**

- Direction de la Planification, des statistiques, des projets et de la Prospective (DPSPP).
- **Ministère de l'hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)**
  - Direction Générale de l'Assainissement ;
  - Direction Générale de la Salubrité ;
  - Office National de l'Assainissement et de la Salubrité (ONAD) ;
  - Agence Nationale de gestion des déchets (ANAGED).
- **Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité**
  - Les collectivités territoriales
- ❖ **Administration Para-Publique**
  - Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (COMOREX) ;
  - Centre de promotion des investissements (CEPICI) ;
  - Comité National de Pilotage Partenariat Public-Privé (CNP-PPP).
- ❖ **Secteur Privé**
  - CGECI
- ❖ **Les Organisations de la Société Civile**
- ❖ **Les points focaux des mécanismes financiers**
  - Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ;
  - Fonds Vert Climat (FVC) ;
  - Fonds d'Adaptation ;
  - NDC Partnership et de la CCNUCC ;
  - Fonds International de Développement Agricole (FIDA) ;
  - Programme d'Appui au développement des Filières Agricoles (PADFA) ;
  - Fonds d'investissements climatiques.
- ❖ **Les partenaires techniques et financiers**
  - Agence française de développement (AFD) ;
  - GIZ ;
  - Banque mondiale ;
  - Fonds Monétaire International (FMI) ;
  - FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ;
  - Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

### 3.1.4. Les Modalités de collecte et de communication des données

#### ❖ Les modes de collecte

Le processus de collecte démarre dans les cas suivants :

- Soit la structure détentrice communique les données systématiquement et directement sans attendre la requête. Dans ce cas les données sont transmises au secrétariat du Comité Technique qui les transmet au GTN pour traitement. Elles peuvent être retournées à leur auteur en cas d'insuffisance d'informations ou d'éléments de preuve.
- Soit le Secrétariat du Comité Technique en fait la demande à la structure concernée par courrier ou par tout autre moyen de communication, après information du Secrétariat Exécutif. La requête doit indiquer le type de format pour la transmission des données.

La demande est transmise au Point Focal qui réceptionne la requête et assure ou veille à la collecte des données.

- Il procède au traitement a minima desdites données conformément aux modalités arrêtées dans le Manuel de procédures ;
- Au terme de l'analyse, le Point Focal communique les données dans le format requis Secrétariat du Comité Technique.

Si les données transmises ne répondent pas aux critères définis dans le présent manuel de procédures, le fichier ou le document est retransmis au Point Focal pour un nouveau traitement du document ou pour un complément d'information.

Un Mémorandum d'Entente (MoU) peut faciliter la transmission des données en cas de blocage dans la transmission des données.

#### ❖ Les supports de collecte

La collecte des données s'effectue sur support numériques et physiques. Il s'agit des documents suivants :

- fiches de reporting standardisées sur les flux financiers
- rapport de suivi communautaire sur les projets financés
- tablettes et Matrice Excel ;
- rapport issus des EIES
- rapport de suivi des activités de projet financé
- rapport de suivi-évaluation (cartographies, indicateurs, taux de conformité) ;
- fiche projet financé
- tout document susceptible de retracer l'activité financée, le financement reçu, et les actions menées, les réalisations obtenues.

#### ❖ La fréquence de collecte

Les données et informations sont collectées semestriellement par le GTN. Elles sont transmises au plus tard le 15 du mois suivant la fin du semestre.

La collecte de données financières à cette fréquence répond au souci de fiabilité, d'intégrité et de disponibilité desdites données. En effet, les administrations qui mettent en œuvre les projets ont dans ce délai, la possibilité de générer des rapports financiers à mi-parcours, après un semestre de mis en œuvre dudit projet d'investissement. Le rapport élaboré est susceptible de comporter les informations relatives à l'évaluation des performances par rapport aux objectifs ainsi que la réalisation des analyses plus approfondies.

La période de six (06) mois est jugée suffisamment long pour l'obtention de données suffisantes, fiables et disponibles.

Exceptionnellement et selon les besoins, la collecte peut advenir en dehors du délai susmentionnés, et ce en liaison avec le Secrétariat Exécutif, qui organise en lien avec le GTN le processus.

### 3.1.5 L'organe chargé de la collecte des données et informations

La notification ou le rapportage des données constitue une étape importante du système national MNV des financements climatiques. Elle permet d'assurer la transmission formelle et structurée des informations collectées, en vue de leur consolidation, analyse, et utilisation pour les rapports nationaux et internationaux. L'entité chargée de la collecte est le Groupe de Travail Notification (GTN) du Comité Technique.

Le Groupe de Travail Notification est composé des représentants des structures suivantes :

- la Direction de la Programmation des Investissements Publics ;
- la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Écologique ;
- le Programme National Changements Climatiques ;
- le Groupe de Travail chargé de la stratégie de financement, du suivi évaluation et de la transparence de la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques ;
- des chefs de file des secteurs clés (Agriculture, Élevage, Aquaculture, Ressources en eau, Zones côtières, Santé, Energie & Transports, Déchets et Assainissement, PIUP, Foresterie & Utilisation des terres, Infrastructures et Bâtiments) ;
- Les points focaux du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) du Fonds Vert Climat (FVC), du Fonds d'Adaptation, du NDC Partnership et de la CCNUCC ;
- Secteur privé (CEPICI, CGECI...)
- Comité National de Pilotage Partenariat Public-Privé (CNP-PPP)
- Direction de la planification du MINEDDTE

Le GTN est présidé par le représentant de la Direction de la Programmation des Investissements Publics dans le groupe de travail.

### **3.1.5.1- Collecte des données par le GTN**

Conformément à la procédure identifiée au point 3.1.4 relatif aux Modalités de collecte et de communication des données, les informations et données sont transmis au secrétariat du Comité Technique.

Dès la réception des documents une réunion est convoquée par le président dudit Comité en vue de la transmission des documents en version numérique et physique.

Au cours de ladite réunion réunissant les membres du GTN, le Président du Groupe de travail réceptionne les données pour le compte du GTN.

### **3.1.5.2- Contrôle préliminaire des données collectées par le GTN**

Les données transmis au Président du GTN, celui-ci a 10 jours à compter de la réception pour convoquer les membres du Groupe de Travail, en session ordinaire et autant de fois que de besoin pour procéder au contrôle préliminaire les données.

Ce contrôle consiste à faire un tri sélectif des données pour ne retenir que les données qui respectent les formats requis ou renvoyer les données qui sont incomplètes, erronées ou incohérentes. Dans ce dernier cas, les dernières données sont retournées aux entités déclarantes, afin qu'elles soient revues ou complétées et retransmises au secrétariat du Comité Technique.

Le tri sélectif consiste à effectuer un classement des données suivants :

- Leur conformité avec les formats et les modèles prescrits (voir : les supports de collecte)
- Leur exactitude des informations fournies ;
- Leur complétude avec les informations exigées (aucune section vide ou manquante sans justification) ;
- La disponibilité des pièces justificatives à l'appui des données déclarées ;
- L'alignement avec les cycles budgétaires à la lumière du Plan National de développement (PND) en vigueur au niveau National ;
- Les documents de suivi internes des projets.

Au terme du contrôle préliminaire par le GTN, les informations traitées et consolidées sont retransmises au secrétariat Comité Technique sous la forme numérique et physique sur les supports suivants :

- des tableaux de reporting ;
  - des fiches projet contenant les données essentielles ;
  - des rapports narratifs synthétiques (résultats, indicateurs, contraintes, leçons tirées) ;

- des pièces justificatives et documents d'appui (budget, convention, rapport d'audit, etc.).

#### **1.1.5.3- La transmission des données**

A la réception des données par le secrétariat du Comité Technique, une réunion est convoquée à nouveau par le président dudit Comité en vue de la transmission des documents ayant fait l'objet d'une première vérification par le GTN, au Groupe de Travail Vérification (GTV). Participant à ladite réunion les membres du GTV. Le Président de ce Groupe de travail réceptionne les données au nom de son groupe.

### **3.2. La vérification par le GTV**

Le contrôle de la qualité des données vise à garantir que les données collectées, transmises et utilisées dans les rapports soient exactes, complètes, fiables, et conformes aux normes internationales de transparence climatique.

A la réception des données transmis au Président du GTV, celui-ci a un délai de 10 jours pour convoquer les membres de son Groupe de Travail en session ordinaire et autant de fois que de besoin pour procéder aux vérifications nécessaires. Cette vérification repose sur un processus rigoureux de traitement, de validation et de contrôle qualité.

#### **3.2.1. L'organe chargé de la vérification des données**

L'organe chargé de la vérification des données est le Groupe de Travail Vérification (GTV) du Comité technique. Le Groupe de Travail Vérification est animé par les représentants des administrations et plateformes suivantes :

- la Direction de la Programmation des Investissements Publics ;
- la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques ;
- le Programme National Changements Climatiques ;
- le Groupe de Travail chargé de la stratégie de financement, du suivi évaluation et de la transparence de la Commission Nationale de Lutte contre les Changements Climatique ;
- des chefs de file des secteurs clés (Agriculture, Élevage, Aquaculture, Ressources en eau, Zones côtières, Santé, Energie & Transports, Déchets et Assainissement, Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP), Foresterie & Utilisation des terres, Infrastructures et Bâtiments) ;
- Les points focaux du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), du Fonds Vert Climat (FVC), Fonds d'Adaptation, du NDC Partnership, et de la CCNUCC ;
- Cellule des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) ;
- Secteur privé (CEPICI, CGECI...) ;
- CN-PP

- Direction de la planification du MINEDDTE

Le GTV est présidé par le représentant du Comité en charge de l'élaboration des Contribution Déterminées au niveau National dans le groupe de travail

### 3.3. La méthodologie de traitement, de validation et de contrôle de la qualité des données

#### 3.3.1. Traitement des données

Le GTVT procède à une nouvelle procédure de contrôle des données qui consiste :

- Au Tri et à la consolidation des données reçues ;
- A la vérification de la complétude desdites données, leur cohérence et leur conformité aux formats établis ;
- Au renvoi des observations aux entités déclarantes en cas de données incomplètes, erronées ou incohérentes.

#### 3.3.2. Étapes de validation des données

Le processus de validation des données permet une traçabilité complète et une redevabilité transparente. Ce processus consiste :

- Au contrôle de conformité aux formats exigés et la vérification des pièces justificatives ;
- A l'analyse technique des données, en lien avec les indicateurs climatiques et financiers ;
- Validation technique après intégration des corrections.

#### 3.3.3. Le Contrôle de la qualité des données

La validation technique des données intervient suite au contrôle de la qualité des données. Ce contrôle se fait en trois étapes

##### 3.3.3.1 *la Grille d'évaluation de la qualité des données*

Les données sont vérifiées à la lumière d'une grille d'évaluation de la qualité des données qui comporte les critères, qui sont les suivants :

- Exactitude : Les données doivent refléter fidèlement la réalité observée, sans erreurs ni biais
- Cohérence : Les données doivent être logiquement compatibles avec les données historiques ou similaires
- Exhaustivité : L'ensemble des composantes pertinentes doit être couvert sans omission majeure
- Fiabilité : Les sources doivent être crédibles et vérifiables, avec des justificatifs disponibles

- Traçabilité : Les données doivent pouvoir être retracées jusqu'à leur origine à travers une chaîne documentaire
- Actualité : les données doivent être à jour dans le temps
- Pertinence : par rapport aux objectifs climatiques du projet

### 3.3.3.2. Vérification croisée

Les données transmises sont systématiquement recoupées avec d'autres sources disponibles afin d'assurer leur validité mais surtout de réduire les doublons, d'identifier les incohérences, et d'enrichir les jeux de données avec des données complémentaires.

Cette confrontation de données est faite avec :

- Les documents budgétaires nationaux (Loi de finances, Programme d'Investissement Public, Rapport de performance, etc.) ;
- Les rapports de projets validés (bilan technique et financier, audits de projet) ;
- Les bases de données des partenaires techniques et financiers, en particulier sur les flux de financement climatique ;
- Les rapports du Système National d'Inventaire ou d'autres systèmes d'information.

Le contrôle de qualité ne peut être dissocié d'un investissement durable dans les compétences humaines. Aussi un renforcement des capacités des fournisseurs de données s'avère nécessaire.

### 3.3.3.3. Les Audits périodiques et le Renforcement des capacités des fournisseurs de données

#### ❖ Les Audits périodiques

Des audits périodiques des données financières et techniques sont effectués en collaboration avec les structures de contrôle de l'État ou des auditeurs indépendants.

#### ❖ Renforcement des capacités des fournisseurs de données

- Des formations continues sont dispensées aux points focaux et fournisseurs de données sur la méthodologie MNV ;
- Des guides de bonnes pratiques, glossaires et FAQ sont régulièrement mis à jour ;
- Un appui technique est fourni en cas de difficulté dans la collecte ou l'analyse des données ;
- Une communauté de pratique est animée autour du système MNV pour favoriser les échanges d'expérience.

### 3.3.4. La transmission au Secrétariat Exécutif

Au terme du processus de vérification par le Groupe de Travail Vérification ou à chaque cycle de reporting, un rapport de vérification de la qualité des données est produit pour documenter les efforts de fiabilisation et proposer des pistes

d'amélioration. Suivant le format indiqué les données traitées et validées sont transmises au Secrétariat du Comité technique sous forme numérique et physique qui le transmet au secrétariat Exécutif après avis du Président dudit Comité.

### 3.4. L'archivage des données

#### 3.4.1. L'organe chargé de l'archivage

L'archivage des données est assuré par le Secrétariat Exécutif. C'est le dernier organe du SN-MNV finance climatique. C'est l'organe administratif du SN-MNV Finance climatique et de contrôle des activités du Comité technique. Cet organe organise la validation institutionnelle des données par le Comité de Pilotage qui est l'organe de coordination générale et de décision du SN-MNV finance climatique. Il est composé des administrations et entités suivantes :

- du représentant du Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement ;
- du représentant du Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Écologique ;
- du représentant du Ministère des Finances et du Budget ;
- du représentant du Parlement ;
- du représentant du Conseil Économique, Social, Environnemental et culturel ;
- du représentant du La Commission Nationale de lutte contre les Changements climatiques (CNLCC) ;
- du représentant du La plateforme nationale sur la finance durable ;
- du représentant de la Société civile ;
- du représentant du Secteur Privé

#### 3.4.2. Les missions du Secrétariat Exécutif

- d'assurer l'organisation et la gestion administrative des réunions des organes du système ;
- d'assurer la compilation et la synthèse des rapports transmis par le Comité technique en vue de la validation par le conseil de surveillance et d'orientation ;
- d'assurer la coordination des activités de contrôle du Comité Technique;
- d'assurer la compilation de toutes les données définies, collectées et transmises et validées par le conseil de surveillance et d'orientation ;
- d'assurer la protection, la préservation, le stockage, et l'archivage des données dans la plateforme instituée à cet effet ;
- d'assurer la gestion de la documentation et la cohérence des rapports émis ;
- de suivre en collaboration avec Comité technique, la mise en œuvre des décisions du conseil de surveillance et d'orientation ;
- d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication et de plaidoyer du système ;

- d'élaborer les projets de plans d'actions, de budgets et de rapports d'activités du système national MNV de la finance climatique mis en place ;
- de superviser l'ensemble des activités du système MNV de la finance climatique ;
- de définir les différentes activités et assurer la gestion, la planification de l'ensemble des activités du système ;
- de définir les indicateurs à mesurer en lien avec le Comité technique et encadrer le processus de vérification et d'amélioration du système MNV mis en place ;
- veiller à l'application des modalités de notification en assurant la coordination au sein des différents secteurs.

### 3.4.3. Fonctionnement du Secrétariat Exécutif

Il se réunit chaque semestre sur convocation du Coordinateur du Programme National Changement Climatique sur les points identifiés dans le manuel de procédures.

Le Secrétariat Exécutif se réunit chaque semestre sur convocation du Secrétaire Exécutif sur les points suivants :

- la réception du rapport de vérification de la qualité des données ;
- la réception des données consolidées par le GTV ;
- la préparation de la réunion du Comité de pilotage ;
- la définition de la fréquence de collecte et de notification des données en présence des membres du Comité Technique la définition, des méthodes de mesures, des niveaux de précision, des méthodologies de traitement des données, de stockage et de publication des résultats en présence des membres du Comité Technique

### 3.4.4. La procédure d'archivage

L'archivage effectué par le Secrétariat Exécutif implique l'intégration dans la base de données nationale conçue à cet effet, les flux financiers climatiques. Cette base de données doit être une plateforme numérique sécurisée. Toutes les informations doivent être archivées en version papier et en version électronique conformément aux lignes directrices de bonnes pratiques de la CCNUCC notamment une gestion transparente et rigoureuse de ces données

Toutes les informations doivent être stockées de manière confidentielle dans un endroit sécurisé. Seules les informations requises doivent être partagées avec les experts tiers pour la réalisation des activités d'assurance qualité.

Toutes les informations pour une seule année doivent être archivées ensemble dans un seul endroit et les informations des différentes années doivent être archivées séparément.

Pour l'archivage en version papier, les documents devront être imprimés, numérotés et conservés dans un classeur verrouillé, où l'année correspondant aux informations archivées est clairement indiquée et visible.

Pour l'archivage électronique, les informations devront être correctement nommées, classées et placées dans un dossier électronique unique au niveau du coordinateur. Ce dossier électronique doit porter une dénomination indiquant l'année concernée.

Un registre d'archivage des données pour chaque année doit être établi pour indiquer quelles informations ont été archivées, la date de leur enregistrement et la dernière date d'accès aux informations. Deux registres distincts doivent être gérés, l'un pour l'archivage en version papier et l'autre pour l'archivage électronique.

Le gestionnaire de la base de données assure également la gestion des archives.

Le Secrétariat Exécutif a également pour attribution la préparation des rapports nationaux et internationaux.